

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 18 OCTOBRE 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

23/076/VDV

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Intérêt Social - 4ème répartition 2023.**

23-39978-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités ;

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une quatrième répartition des crédits de l'année 2023, d'un montant de 115 800 Euros (cent quinze mille huit cents Euros) dont 6 600 Euros (six mille six cents Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une quatrième répartition de crédits :

Tiers	Associations	Adresse	Dossiers N°	Montant En Euros
110244	L'Ecole du Chat Phocéenne	87 chemin de la Salette 13011 Marseille	EX022750	2 000
N° en cours de création	Section CLCV de Michelis et Environs	27 avenue de Tarascon 13011 Marseille	EX022057	600
011577	Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC)	avenue Roger Salzmann Villa Emma 13012 Marseille	EX023971	1 000
N° en cours de création	Cinclus	35 route des 3 Lucs à la Valentine 2ème Etage 13012 Marseille	EX022118	3 000
TOTAL				6 600

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

**ARTICLE 3** Le montant de la dépense soit 106 800 Euros (cent six mille huit cents Euros) dont 6 600 Euros (six mille six cents Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023 - nature 6574.1 - fonction 524 - service 03032 - action 13900914.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**